



Commission Départementale de Gestion des Compétitions Seniors

PV. N°6

Réunion du 08/10/2020 à 14 h

ASSISTENT : Gérard GONZALEZ. Andrée BRESSOLLES. Georges GOIZE. Manuel GONZALEZ ADELLACH Nathalie.

Absent : Florence MELET

« Sous réserve de validation par le Comité Directeur »

La commission de la CDOCC s'est réunie ce jour pour replacer la journée du $\frac{3}{4}$ octobre de la Coupe Ariège 1 **(en rouge nouvelle date)**.

Exempt : **Pays d'Olmes, US Tarascon, Pamiers 2, Le Vernet 1.**

Lorp Sent / Montaut 1 le 03/10/2020 à 20h. 17/10/2020 à 20H

Auzat / Mirepoix 1 le 03/10/2020 à 20H. 17/10/2020 à 20H

Mas d'Azil / Mazères 1 le 03/10/2020. 17/10/2020 à 20H

Spam 1 / Lescure 1 le 03/10/2020 à 20H. 17/10/2020 à 20H

Lézat 1 / Laroque 1 le 04/10/2020 à 20H à 20H. 18/10/2020 à 15H

St Jean du Falga 2 / Vernajoul 1 le 03/10/2020 à 15H. 17/10/2020 à 20H

Luzenac 3 / Saverdun 2 le 04/10/2020 à 15H. 18/10/2020 à 15H

Critourienne 1 / Coussa 1 le 04/10/2020 à 15H. 18/10/2020 à 15H

Plantaurel 1 / St Girons 2 le 04/10/2020 à 15H. 17/10/2020 à 20H

Escosse 1 / Rieux de Pell 1 le 04/10/2020 à 15H. FORFAIT

Séronais 1 / Varilhes 1 le 04/10/2020 à 15H. 18/10/2020 à 15H

Foix 2 / Le Fossat 2 le 04/10/2020 à 15H. 18/10/2020 à 15H



Consignes de règlement Coupes Ariège 1 et 2

En cas d'indisponibilité ou d'impraticabilité du terrain, le club devra disposer d'un terrain de repli homologué. A défaut, la Commission compétente peut : 1. inverser la rencontre 2. La fixer sur un autre terrain homologué

JOUEURS BRULES : Dispositions particulières aux compétitions " Coupes Départementales" du District de l'Ariège. 1 – Tout club dont l'équipe fanion participe à une compétition Nationale, Régionale ou Départementale, pourra inclure dans ses autres équipes disputant une Coupe Départementale des joueurs ayant joué avec leur club dans une ou des équipes supérieures. Le nombre de joueurs « BRULES » est limité à 1 joueur ayant disputé tout ou partie de plus de CINQ rencontres en équipe supérieure (modification adoptée à l'A.G du 18 Juin 2016), toutes compétitions confondues.

ARTICLE 11 : Remplacements de joueurs 1. Il peut être procédé au remplacement de 3 joueurs. 2. Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et, à ce titre, revenir sur le terrain.

ARTICLE 16 : Frais et indemnités Dans la phase de qualification, les frais de déplacements et indemnités des officiels sont à la charge du club recevant et débités sur le compte du club. Dans le cas d'une rencontre inversée, le défraiement des arbitres sera à la charge du club qui reçoit.

Championnats :

Ci-joint les dates des rencontres non jouées (**en rouge nouvelle date**).

D2 : J 2. Le Vernet 1 / Foix 3 (26/09) se déroulera le 17/10/2020 à 20H

J 2. Montaut 1 / St Girons 2 (27/09) se déroulera le 01/11/2020 à 15H

J 4. St Jean du Falga 2 / Lézat 2 (17/10) se déroulera le 31/10/2020 à 20H

D3 : J 3. St Girons 3 / Luzenac 3 (27/09) se déroulera le 01/11/2020 à 20H

D4 : J1. Montaut 2 / St Girons4 (6/09) se déroulera le 18/10/2020 à 15H

J3. Pays d'Olmes 2 / St Girons 4 (27/09) se déroulera le 01/11/2020 à 15H

J3. Le Vernet2 / Pamiers 3 (27/09) se déroulera le 18/10/2020 à 20H

La CDOCC demande l'application des règles sanitaires du Covid 19

Application de l'arrêté préfectoral (sous réserve de modification)



La commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité.

Fin de la réunion 16H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



Par le secrétaire général, G. GONZALEZ

